Forêt - Arbres

La forêt couvre plus d'un tiers du territoire meusien et rythme le paysage rural du département. Elle constitue une source de revenus pour l'Etat, les collectivités et les propriétaires privés qui, ensemble, essaient d'assurer une gestion durable de ces espaces boisés.

Publié le 12 mars 2025

La forêt, patrimoine meusien d'exception

Le département meusien est couvert à 37% (228000 hectares) par des espaces boisés.

Les essences feuillues dominent 80% de cette surface, les 20% restant sont constitués d'essences résineuses, notamment suite au reboisement des zones détruites par les grandes deux guerres.

Avant le passage de l'ouragan Lothar en décembre 1999, la Meuse était le premier département de production de bois de hêtre de qualité. Cette essence domine les plateaux calcaires du Barrois, du Pays haut et les collines de Meuse.

Parallèlement, le chêne est plutôt installé sur les plateaux de l'Argonne, le Pays haut et la plaine de la Woëvre, il n'est pas rare d'avoir des productions de très haute qualité.

Dans le département, la récolte est valorisée au travers de la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie (y compris bois de chauffage).

Comme au niveau national, les forêts meusiennes ne sont pas épargnées par les changements climatiques et les crises sanitaires qui en découlent. En 2018, le département a vu ses plantations d'épicéas être décimées sous l'expansion des populations de scolytes, un coléoptère ravageur.

Le Plan Arbres 2023-2030

En juillet 2023, l'Assemblée départementale a voté un Plan Arbres pour la période 2023-2030, destiné à :

- **Accroître et valoriser le patrimoine arboré et forestier de la collectivité**
- **Mieux accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets de plantations**

Dans le cadre de ce Plan, le Département confirme son engagement à**planter 30 000 arbres** sur ses propriétés **d'ici 2030**, conformément aux dispositions de son Plan de transition :

- sur des parcelles "libres" à travers des actions de reboisement en bonne intelligence avec la profession agricole
- le long des routes départementales via les arbres d'alignement, dans le strict respect des conditions de sécurité routière
- sur les espaces verts de ses bâtiments, à travers notamment un programme pluriannuel de végétalisation des collèges, en lien avec le Plan collèges .

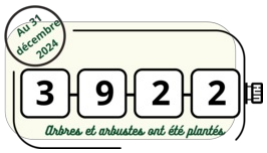

Au 31 décembre 2024, **3 922 arbres** et arbustes ont été plantés en Meuse.

Voir la carte des plantations d'arbres

Le Département, acteur de la filière forestière

La forêt meusienne est morcelée :

- 23% de forêts domaniales (appartenant à l'Etat)
- 46% de forêts communales
- 31% de forêts privées

Le Département de la Meuse est lui-même propriétaire de près de 300 hectares de forêts répartis en 7 entités différentes dans le sud du département :

COMMUNE	FORÊT	SURFACE
BUXIERES-SOUS-LES-CÔTES / RICHECOURT	Forêt de MADINE	75 ha 57 a
COURCELLES-EN-BARROIS / LIGNIÈRES-SUR-AIRE	Forêt de la FONDATION POINCARÉ	14 ha 51 a
LANEUVILLE-AU-RUPT	Forêt de l'ÉCOLE DESCOMTES	30 ha 81 a
MANDRES-EN-BARROIS	Bois de GLANDENOIX	60 ha 32 a
MORLEY	Bois des CRASSES	56 ha 15 a
SILMONT	Bois de LORIOVAL	3 ha 64 a
TANNOIS	Bois de BRIFFAUFER	49 ha 51 a

Pour protéger et valoriser son patrimoine forestier, le Département s'engage avec l'Office National des Forêts (ONF) par le biais du régime forestier mais également par sa certification PEFC.

Sur le site Natura 2000 du Lac de Madine, la forêt de Madine, véritable berceau de biodiversité, est particulièrement remarquable d'un point de vue environnemental. Elle reste néanmoins vulnérable car impactée par un lépidoptère (la chenille processionnaire du chêne) ce qui en contraint l'accès.

Pour une gestion durable de la forêt privée

La part de forêt privée en Meuse est actuellement très fortement morcelée: plus de 70000 hectares sont détenus par plus de 30000 propriétaires. La moitié de ces propriétés font moins d'un hectare et sont parfois morcelées en de multiples petites parcelles… Aussi, près de 20000 hectares de forêt seraient aujourd'hui délaissés par leurs propriétaires.

Pour lutter contre ce morcellement qui nuit à une gestion rentable de la ressource forestière et pour répondre à une demande toujours croissante, le Département de la Meuse mène depuis 2001 une politique d'aide au *Regroupement foncier forestier*.

Objectifs :

- Créer des parcelles de taille suffisante (1 hectare minimum) pour en faciliter l'exploitation
- Accroître le volume de bois mis sur le marché
- Assurer une gestion durable des forêts

Moyens :

- Incitation des propriétaires à vendre, acheter ou échanger de petites parcelles boisées
- Participation financière aux frais de transaction

LIENS UTILES

- Chambre d'agriculture
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Grand -Est
- Office National des Forêts
- Communes Forestières de la Meuse

A VOTRE SERVICE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intervention du Département pour le regroupement foncier forestier

Pour qui ?
Association, Particulier

Pour quoi ?
Favoriser le regroupement foncier forestier

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Appel à projets Forêt de demain

Pour qui ?
Collectivité

Pour quoi ?
Adapter les forêts communales meusiennes en implantant de nouvelles essences qui demain sauront résister aux impacts du changement climatique

CONTACT

SERVICE AMÉNAGEMENT FONCIER

3 Impasse Varinot
55000 BAR-LE-DUC

0354610490
E-MAIL
ITINÉRAIRE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55